

Évaluation de la politique de l'eau Pistes d'évolution

Réunion du comité de pilotage CIMAP du
3 septembre 2013

Conforter et enrichir les acquis pour engager les évolutions qui permettront de faire face aux nouveaux enjeux

- Les grands objectifs
- Se donner les moyens de ses priorités
- Fiches d'approfondissement

Les grands objectifs de résultats

→ Conclusions du rapport d'analyse

- Une architecture entre les acteurs de l'eau pertinente, adaptée à la gestion intégrée par bassin versant, dans un cadre communautaire contraint qui justifie une forte implication de l'État
- Des résultats sur la ressource en eau et les milieux aquatiques mitigés: des progrès sur le traitement des eaux résiduaires et les pollutions ponctuelles mais des pollutions diffuses, notamment agricoles, encore trop fortes, des risques émergents (micro-polluants...) à prendre en compte, des tensions sur les étiages et une morphologie altérée des cours d'eau qui dégradent la qualité des milieux aquatiques
- Une implication insuffisante et parfois lacunaire sur certains thèmes (morphologie...) des acteurs locaux chargés de la mise en œuvre des actions, alors que l'engagement national porte sur des objectifs de résultats
- Des politiques publiques insuffisamment convergentes et coordonnées

Les grands objectifs

- Maîtriser puis réduire les **pollutions diffuses agricoles**
- Améliorer le **fonctionnement écologique des cours d'eau et des zones humides**
- **Partager la ressource** en respectant les milieux naturels aquatiques
- Obtenir une **meilleure complémentarité de la politique de l'eau et des autres politiques publiques et redéployer** une partie des moyens des agences de l'eau pour des actions liées aux enjeux prioritaires des politiques connexes : milieux marins, inondations, biodiversité
- Traiter les problèmes restants sur le **petit cycle** : adopter des normes d'assainissement (ANC, petit assainissement collectif et gestion des eaux pluviales) répondant strictement et dans la durée aux exigences communautaires, traiter les pollutions émergentes
- Agir en vue de résorber le retard des **outre-mer**

Maîtriser puis réduire les pollutions diffuses agricoles

Une ressource en eau en bon état passe par un nouveau modèle agricole Appliquer en France la politique agricole commune en réorientant l'agriculture vers des modèles plus respectueux de l'environnement : *écoconditionnalité, ciblage du FEADER, implication des filières économiques agricoles, démonstration agronomique...*

Et l'application des directives communautaires (nitrates et pesticides) Réduire les intrants (nitrates et pesticides) progressivement et durablement : *Changer les comportements : signal prix, application de la réglementation et contrôle, formation, conseil*

La politique de l'eau ne peut agir que sur des secteurs limités à forts enjeux

Cibler la protection des captages : *bilan des captages Grenelle, élargissement, études fines pour cibler les actions, solutions pérennes sur les secteurs sensibles, conseil (CIMAP)*

Améliorer le fonctionnement écologique des cours d'eau et des zones humides

Une cause majeure de déclassement des masses d'eau mais des progrès très lents

- convaincre du bien fondé des opérations de restauration des milieux,
- apporter un appui technique renforcé aux porteurs de projets,
- inscrire les actions des programmes nationaux dans les programmes de mesure des SDAGE,
- conforter les incitations financières
- soutenir la structuration de la maîtrise d'ouvrage
- Arbitrer les choix avec l'hydroélectricité
- Une action spécifique sur les ouvrages de l'État

Partager la ressource en respectant les milieux naturels aquatiques

Un sujet conflictuel, des rapports : P. Martin, CESE : appliquer la réglementation de 2006 pour substituer à une gestion de crise une gestion volumétrique prévisionnelle :

- dépassionner le débat sur les retenues de substitution en le déplaçant au niveau de **projets territorialisés concertés** ;
- s'orienter vers des productions moins exigeantes en eau, avec progressivité dans les secteurs les plus en difficulté;
- privilégier dans les secteurs irrigués les cultures à forte valeur ajoutée ;
- ne pas dissocier les problèmes de quantité et de qualité des milieux aquatiques ;
- renforcer les actions de police ;
- intégrer une prospective climatique à plus long terme (2050) dans les SDAGE 2015 pour traiter à sa lumière la question de la sécurisation et de l'adaptation des activités agricoles, industrielles et urbaines.

Traiter les problèmes restants sur le petit cycle

- Mettre aux normes ERU dans la durée
- **Rendre attractif l'ANC** (normes plus souples, professionnaliser les SPANC)
- Traiter le temps de pluie
- Mieux connaître et éviter les pollutions émergentes
- **Anticiper le renouvellement des réseaux**
- Améliorer l'observatoire des services
- **Réduire le nombre de SPEA** et rapprocher les compétences (assainissement collectif, ANC, pluvial)

Agir en vue de résorber le retard des outre-mer

Renforcer de façon pérenne les capacités d'actions locales des DOM :

- Capacités techniques et financières des maîtres d'ouvrages et des offices de l'eau
- Mobilisation des fonds communautaires 2014-2020
- Réévaluer les besoins financiers
- Solutions rustiques adaptées
- Formation sur place

Des politiques publiques mieux articulées

- **Politiques économiques** : faire prendre en compte les enjeux liés à l'eau par l'application de la réglementation, le dire de l'État, l'avis d'autorité environnementale
- **Politiques environnementales (milieux marins, biodiversité, inondations) :**
 - donner un rôle affirmé au préfet coordonnateur de bassin,
 - assurer un lien entre les organes de concertation
 - **Élargir les capacités d'intervention des agences de l'eau**

Se donner les moyens de ses priorités

→ Conclusions du rapport d'analyse

- Des objectifs de résultats fixés de façon volontariste en associant insuffisamment les acteurs locaux chargés de la mise en œuvre
- Des services publics d'eau et d'assainissement efficaces mais beaucoup trop nombreux, et trop peu efficaces et transparents
- Un déficit de maîtrise d'ouvrage sur la gestion des milieux aquatiques et des inondations
- Une recherche de bon niveau mais insuffisamment au service de l'action
- Un système d'information sur l'eau fragile et peu accessible aux usagers
- Des moyens consacrés à la police faibles au regard des moyens d'incitation
- Un secteur important au plan économique, tant au plan national qu'au plan international, mais un défaut de lisibilité des flux financiers notamment sur le grand cycle de l'eau ;
- Une application perfectible des principes pollueur-payeur et récupération des coûts ;
- Des ressources humaines fragilisées ;
- Une politique qui doit se recentrer sur l'essentiel avec réalisme pour faire face aux défis futurs.

Se donner les moyens de ses priorités

- Adopter une **planification assumée** à tous les niveaux
- **Rénover la gouvernance** pour permettre la mobilisation de tous
- Développer et mobiliser la **connaissance** au service de l'action
- Mieux appliquer les **principes pollueur-payeur** et de récupération des coûts
- Mieux assurer le service public en confortant les **métiers** et les **compétences** et en permettant la **mobilité**

Adopter une planification assumée à tous les niveaux

- Expliquer les raisons de non atteinte du bon état 2015
- Adopter pour 2021 des objectifs réalistes étudiés par bassin
- Associer les acteurs locaux à la définition des objectifs : construire des **projets territoriaux Etat-collectivités par sous-bassins**
- Permettre la mobilisation des services départementaux
→ un seul outil intégrateur des objectifs pour 6 ans : le SDAGE
- Élargir le débat au Parlement sur le montant des redevances aux objectifs de la politique

Rénover la gouvernance pour permettre la mobilisation de tous

- National : mieux travailler avec l'Europe, un pilotage plus stratégique par la DEB, conforter le rôle et le fonctionnement de l'ONEMA
- Bassin : revoir la composition des comités de bassin, donner un pouvoir d'évocation au préfet coordonnateur de bassin, accroître la représentation des salariés dans les CA des agences
- Région : des conférences territoriales pour mieux articuler les politiques publiques
- Département : un rôle de coordination opérationnelle
- Local : maîtrise d'ouvrage

Mieux organiser la maîtrise d'ouvrage locale

Pour donner de la cohérence entre petit cycle de l'eau et grand cycle de l'eau, avoir des responsables locaux à la bonne échelle :

- Réduire drastiquement le nombre de SPEA ; rapprocher au minimum les compétences d'assainissement collectif, non collectif et pluvial ; examiner les conditions requises pour la fusion des SPEA (conséquences sur le prix de l'eau dont amortissement des réseaux ; ne pas casser des dispositifs performants existants-départementaux par ex.)
- Créer une compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et d'inondations avec une ressource affectée, en encourageant le regroupement à l'échelle des bassins versants (in house)

Mieux appliquer les principes pollueur-payeur et de récupération des coûts

- progresser sur la connaissance synthétique des flux financiers du cycle de l'eau
- Diminuer la part des consommateurs dans le financement des actions :
 - Intégrer les primes pour épuration dans les redevances de pollution domestique
 - Revenir à des notions de pointe
 - Instaurer la redevance sur l'azote minéral et augmenter la redevance sur les pollutions diffuses
 - Baisser le seuil de la redevance obstacles
 - Instaurer un taux plancher pour les prélèvements (ZRE...)

Mobiliser les financements

- **Élargir le champ de financement des agences de l'eau aux politiques connexes (inondations/aléas, milieux marins/eaux territoriales, biodiversité, gestion du DPF) par redéploiement**
- Travailler avec les collectivités territoriales sur les priorités (conférences territoriales) pour gagner en signal vis à vis des MO : cas particulier des fonds structurels avec les Régions (FEADER)
- Doter les nouvelles compétences de ressources

Développer et mobiliser la connaissance au service de l'action

- **Accentuer les efforts de recherche développement** pour répondre aux objectifs thématiques prioritaires, **améliorer la coordination entre opérationnels et chercheurs**, développer l'expérimentation, tester et évaluer des méthodes et outils innovants et capitaliser les retours d'expériences. L'ONEMA doit jouer un rôle pivot pour cette action.
- **Rendre les informations accessibles** : revoir les priorités du SIE et simplifier son organisation. Garantir la fiabilité des données et réduire les délais de mise à disposition ; mettre en place des indicateurs sur l'évolution des milieux permettant de mesurer les progrès et d'apprécier les effets des politiques, en particulier sur les pollutions agricoles . Améliorer les méthodes de consultation par le public.

Renforcer l'effectivité de la réglementation

Un axe transversal :

une réglementation plus compréhensible, simplifiée si possible (dans les limites des règles communautaires) et dont l'application est contrôlée : rendre la police plus présente et plus efficace (cohérence des priorités des différentes polices)

Mieux assurer le service public en confortant les métiers et les compétences et en permettant la mobilité

Adopter un plan prévisionnel des effectifs et des compétences dans les agences et services de l'État

Accompagner l'attribution de nouvelles responsabilités à certains niveaux de collectivités territoriales par des dispositifs de formation

Gagner en efficacité

Organiser la continuité entre la planification et l'action :

- L'organisation des maîtrises d'ouvrages : partout, avec une taille critique
- Les projets territoriaux contractualisés, permettant de favoriser le dialogue entre les différents niveaux d'acteurs et donnant de l'initiative aux acteurs locaux

Gagner en efficience

- Réduire drastiquement le nombre de SPEA ; rapprocher les compétences d'assainissement collectif, non collectif et pluvial au minimum
- Approfondir la mutualisation entre les établissements publics de l'État :
 - Conforter le rôle faîtiier de l'ONEMA
 - Poursuivre la mutualisation des fonctions supports et des outils entre AE. **Revoir l'organisation des agences de l'eau ?**
- Élargir le champ de financement des AE aux politiques connexes